



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 12bis

RAPPORTEUR : Madame GAILLARD

INTITULE : EXTENSION DE LA CRECHE « LES PITCHOUNES ». CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE CAMBRAI ET LE CCAS

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

En concertation avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il a été décidé de faire une extension de la crèche « Les Pitchounes » située rue de Londres à Cambrai.

En effet, la salle d'éveil réalisée dans le cadre du projet initial s'est très vite révélée trop petite eu égard au succès rencontré par l'établissement.

Il convient donc de réaliser une extension qui sera suivie des travaux d'aménagements extérieurs.

Cette opération sera financée par le CCAS pour un montant estimé à 90 000 € TTC.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, le CCAS souhaite déléguer à la Ville de CAMBRAI la gestion, le suivi et la réalisation des travaux.

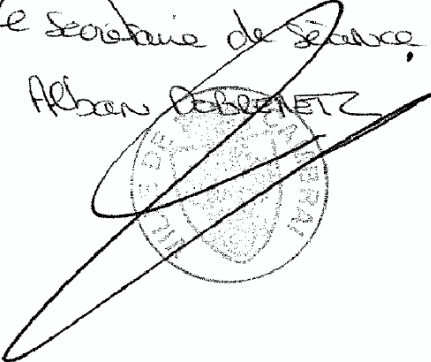
Il y a donc lieu de se prononcer sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le CCAS et la Ville de CAMBRAI.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

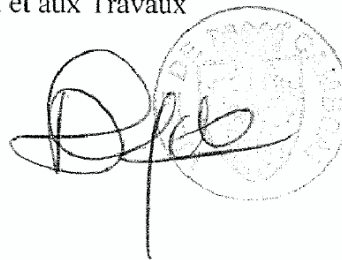
Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le secrétaire de séance,
Alban DEBENETZ



Pour le Maire,
Mme Dominique GAILLARD
Adjointe au Maire déléguée au Cadre de Vie,
à l'Environnement et aux Travaux



Publié sur <https://www.villedecambrai.com> le 07 octobre 2022